

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 31 mai 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 31 mai 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; MERCEREAU.T; VIGUIER M (représentée par CASTANIER P); TEISSERENC.E; BOISSON.I; LOURDAIS J-P (représenté par GRUCKERT P); ESPAZE.B, CALAIS.M-C; FESQUET.F; COLLUMEAU.I (représentée par CALAIS M-C); GRUCKERT.P ; ANDRIEU.F; TOUREILLE.C; FERRERES.S;

Absents excusés : LAURANS.G; PALLIER.G;

Charges du Personnel « Budget Eau »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote des budgets primitifs 2016 une somme d'argent a été affecté du budget de l'eau pour le budget général quant au remboursement des charges de personnel soit 68.000 €. Cette somme représente 11,53 % de la masse salariale de la commune, soit 1/2 de Technicien Principal de 1ère classe et 1 poste et 1/2 d'Adjoint Technique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette répartition et la somme susdite

Décision modificative Budget général

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la ville

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016

Art 1068 Investissement recettes : +45.258 €

Art 002 Fonctionnement recettes : -45.258 €

Art 021 Investissement recettes : -45.258 €

Art 023 Fonctionnement dépenses : -45.258 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Autorise la décision modificative suivante:

Art 1068 Investissement recettes : +45.258 €

Art 002 Fonctionnement recettes : -45.258 €

Art 021 Investissement recettes : -45.258 €

Art 023 Fonctionnement dépenses : -45.258 €

BUDGET GENERAL 2016 AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT MODIFICATION

Cette délibération annule et remplace celle du 14 avril 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 367.743,80 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'unanimité comme suit:

Section de fonctionnement (002): 220.485,80 €

Section d'investissement (1068) : 147.258,00 €

Subvention exceptionnelle à l'Association Asphodèle le Prieuré

Madame Tania MERCEREAU, adjointe au Maire déléguée à la culture et aux sports, présente aux membres du Conseil une demande exceptionnelle de subvention de l'association Asphodèle le Prieuré. Cette association allant fêter ses 30 ans d'existence en programmant diverses manifestations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, et une voix contre, accorde une subvention exceptionnelle de 1200€ pour l'association Asphodèle le Prieuré